



Références à rappeler
Service Gestion individuelle Contrats MSI
Pour nous contacter
www.apicil.com Ou Votre agence de proximité Ou Votre plateforme Conseil ☎ 04 72 27 72 72

Caluire, le 27 septembre 2019

Objet : Information relative à votre contrat Santé au 1^{er} janvier 2020
Demande d'autorisation de prélèvement par APICIL MUTUELLE

Monsieur,

Confrontée au regroupement massif des assureurs de complémentaires santé et pour garantir la pérennité des contrats en cours, GMA a décidé, depuis 2015, de confier l'assurance des contrats de ses adhérents qui le souhaitaient, à la mutuelle APICIL.

Cette sage décision largement plébiscitée a été transparente pour la plupart d'entre vous.

En effet, la mutuelle APICIL avait choisi de laisser la gestion courante de ces contrats à MSI, elle-même gestionnaire déléguée du RSI pour la Champagne Ardennes.

Cependant la fin du RSI, programmée pour le 1^{er} trimestre 2020, mettra un terme à cette situation et MSI ne sera plus en mesure d'en assurer la gestion.

Ainsi APICIL Mutuelle, prendra en charge la gestion de votre contrat santé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette reprise de gestion se fera sans aucune incidence sur les garanties de votre complémentaire santé. Elles intégreront les dispositions relatives au 100 % Santé visant à minimiser le reste à charge sur certaines prestations dentaires, optiques et d'audioprothèse.

Vous recevrez vos nouveaux tableaux de garanties courant octobre.

Toutefois, quelques changements sur le fonctionnement des services sont à noter.

Fin du relevé de remboursement unique

Vous aurez dorénavant un décompte du Régime Obligatoire et un relevé d'APICIL Mutuelle.

Pour information, on constate généralement, un délai de 2 jours dans les virements respectifs en cas de télétransmission NOEMIE entre la Sécurité sociale et la mutuelle.

En cas d'absence de télétransmission, vous pourrez adresser vos demandes de remboursement (décomptes Sécurité sociale, factures des professionnels de santé) via votre espace client sur apicil.com ou à l'adresse postale suivante :

GROUPE APICIL
38 rue François Peissel
BP 119
69496 CALUIRE ET CUIRE Cedex

Afin de bénéficier d'un traitement accéléré pour le remboursement de soins antérieurs au 1^{er} janvier 2020, il convient de préciser : « contrat MSI » sur votre demande.

Prélèvements encaissés sur un nouveau compte bancaire

Du fait du changement de gestionnaire, il est nécessaire de signer et de renvoyer à réception, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint (à corriger si besoin).
Les demandes de prélèvement s'effectuent dorénavant le 5 ou le 15 du mois.

Votre carte ACTIL

Vous recevrez une carte ACTIL pour bénéficier du tiers payant auprès des professionnels de santé.

Vos relations avec APICIL

Par téléphone : au 04 72 27 72 72

Pour toutes questions relatives à la gestion de votre contrat.

Via Internet sur apicil.com : en activant votre espace client, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour transmettre vos demandes de remboursement, prise en charge hospitalière, devis...) et profiter des nombreux services disponibles.

En contactant l'agence APICIL de Charleville-Mézières pour toutes vos questions commerciales (contrat, évolution de vos garanties, 100 % Santé...) :

38 avenue du Maréchal Leclerc
08000 Charleville-Mézières
☎ 03 10 23 02 00

Consultez la liste des agences APICIL sur : <https://mon.apicil.com/contacts/>

Par ailleurs, par votre cotisation à M2AS, vous avez bénéficié depuis plusieurs années, d'une prime fidélité qui ne peut plus être conservée sous cette forme.

Par conséquent, M2AS a le plaisir de maintenir et renforcer son action de solidarité sur l'aide au paiement des cotisations santé 2020, **par 2 mois gratuits pour tous**.

Nous vous réaffirmons notre engagement à continuer à vous fournir le meilleur service.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur nos sincères salutations.

Philippe RISBOURG
Directeur de la Gestion APICIL

